

SOMMAIRE

EDITORIAL

50 ans d'engagement
au côté des locataires

Page 1

Années 80

- La « privatisation »
des ILM 28
- Condamnation de
l'OPHM de la Ville de
Paris

Page 2

Années 90

- L'illégalité des
barèmes de
supplément de loyer
ILM 28

Page 3

Années 2000

- L'affaire des HLM de
Paris.
- Paris Habitat et les
« charges gardiens »
- Représentativité
des associations de
locataires dans la loi
SRU

Pages 4 et 5

Années 2010

- La première « Action
de Groupe » dans le
logement social
- La taxe OM des
parkings

Page 6

Années 2020

- Charges d'entretien
indûment facturées
aux locataires
- Remboursement dans
le cadre des plans
climats

Page 7

HOMMAGES

Ils ont connu Pierre
Spinat, voilà ce qu'il
disent de lui

Page 8

EDITORIAL

50 ans d'engagement au côté des locataires

Pierre Spinat était un militant infatigable au service de l'intérêt général. En presque 50 ans de militantisme, il a su transformer cette petite association de locataires RIVP du 20^e arrondissement de Paris en la première organisation de locataires chez les bailleurs sociaux parisiens, devenue SLC-CSF.

Défenseur inconditionnel du logement social et administrateur de la RIVP ces 10 dernières années, sa compétence, sa ténacité, son exigence, son intégrité étaient reconnues de tous : des représentants, des bailleurs, des autres organisations, et des locataires qui l'ont réélu à plusieurs reprises... Il a d'ailleurs œuvré pour que les locataires des sociétés d'économie mixte, comme la RIVP, puissent élire, comme chez les autres bailleurs sociaux, leurs représentants aux Conseils d'administration.

Il s'est en particulier investi sans relâche à la RIVP en faveur de :

- L'élaboration et le respect de la charte de réhabilitation pour les plans « Climat »,
- La négociation d'accords collectifs pour garantir une « sécurité » collective des locataires (punaises de lit, détecteur de fumée...),
- La défense de la mixité sociale lors d'opérations de conventionnement,
- Le maintien du gardiennage de qualité sur les groupes,
- La maîtrise des charges locatives et des conditions de mise en œuvre des marchés, en particulier en matière de chauffage.

► *Jusqu'à ses derniers jours, il a poursuivi son engagement pour la défense du logement social, des droits et des conditions de vie des locataires, engagement qu'il souhaitait toujours mener « avec » les locataires et non à leur place. Nous lui en serons toujours reconnaissants et poursuivrons son action.*